

Le Sud-Ouest
Montréal 
Rapport de suivi des requêtes de citoyens
Conseil d'arrondissement du 3 avril 2012

1) Monsieur John Burcombe **CA 19 avril 2012**

Indique que le dossier pour lequel il voulait poser une question n'a pas été ajouté à l'ordre du jour soit le dossier du réaménagement du terminus Lionel-Groulx. Il demande comment les résidents seront informés sur le projet et demande des informations sur la rencontre du 26 avril prochain.

Le maire indique que l'avis de motion devrait être donné par le conseil le premier mai. Le maire indique que c'est la table de concertation de Saint-Henri qui organise la séance d'information qui portera sur les aménagements proposés et que l'arrondissement y sera présent mais qu'il ne peut faire l'assemblée car ce n'est pas un projet de l'arrondissement mais sous la responsabilité de la STM et financé par le MTQ. Il indique que le règlement est un règlement à portée spécifique portant sur une infime partie de la rue Greene. Il rappelle qu'une rencontre de travail a eu lieu hier avec la STM, des représentants des transports ainsi que les directeurs.

➤ Répondu sur place.

2) Monsieur Pierre Brassard **12-68542** **CA 3 avril 2012**

Indique qu'il avait déjà fait une demande en 2008 pour l'installation de deux abribus à l'intersection Côte Saint-Paul et St-Ambroise. Il précise qu'il ne faudrait pas attendre un autre événement malheureux tel que celui qui est arrivé coin Montmorency et Centre où une personne a perdu la vie. Il suggère qu'un passage soit aménagé afin de relier la rue Philippe Lalonde et la piste cyclable là où des affiches annonçant la vente de condos sont installées.

Le maire indique que l'on fera un suivi sur la question des requêtes antérieures pour les abribus. Quant à la question du passage pour la piste cyclable, il indique que l'arrondissement fera le lien avec la ville centre qui est responsable du réseau des pistes cyclables ainsi qu'avec Parc Canada.

➤ La direction des Travaux publics fera le suivi sur la question de la piste cyclable et fera le lien avec la STM concernant les abribus et contactera le résident.

3) Monsieur Nicolas Delisle-L'Heureux **12-68550** **CA 3 avril 2012**

À titre de représentant du Carrefour populaire d'éducation, il fait état de la situation dangereuse qui prévaut et le fait que l'organisme est locataire de la Commission scolaire qui n'a pas les sommes nécessaires pour l'entretien nécessaire à l'édifice. Il demande l'appui des élus et dépose des lettres à l'intention du maire et des conseillères Fournier et Thiébaud.

Le maire indique qu'il est au courant de la situation qui afflige 6 centres d'éducation populaire et que des équipes mixtes travaillent sur la situation des bâtiments. Il invite l'organisme à rester positif rappelant qu'il faut être créatif et analyser toutes les possibilités.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle appuie l'organisme et demande où il en est dans sa réflexion sur les sources de financement possibles.

➤ Répondu sur place.

4) Madame Pauline Boivin 12-68554 CA 3 avril 2012

Soulève les inquiétudes des membres du conseil d'administration et des participants au Carrefour d'éducation populaire et souhaite des pistes de solutions pour aller chercher l'aide adéquate.

Le maire indique que toutes les solutions sont sur la table et souligne l'exemple dans le centre-sud. Il indique que le conseil va analyser comment il peut appuyer l'organisme.

➤ Répondu sur place.

5) Monsieur Denis Delisle 12-68560 CA 3 avril 2012

Offre son témoignage sur le Carrefour et son apport à la communauté rappelant que l'organisme contribue au quartier.

Le maire rappelle qu'il connaît l'organisme et sa contribution au milieu.

➤ Répondu sur place.

6) Monsieur Claude Picard 12-68568 CA 3 avril 2012

Demande des informations additionnelles sur la composition de l'enduit qui facilite l'effacement des graffitis. À l'instar des villes de Sherbrooke et Blainville, il suggère qu'une réglementation soit adoptée pour forcer les promoteurs à nettoyer la boue des roues des camions qui est fortement polluée et qui pourrait se retrouver dans le fleuve. Il demande ce que les citoyens gagnent avec des projets tel celui d'Art Déco rappelant que l'on s'éloigne de la mixité sociale. Il demande des informations additionnelles sur l'entente de développement pour les terrains du CN. Il commente sur l'impact du Carrefour d'éducation sur le quartier et fait état de la contribution de l'organisme pour l'alphabétisation.

Le maire indique que l'on ne doit pas imaginer la fermeture de l'organisme et qu'il ne faut pas imaginer le pire mais que tous cherchent des solutions et que l'on va continuer à travailler dans ce sens. Sur la question de la contamination qui se retrouverait sur les roues des camions, le maire indique qu'une réglementation existe déjà et que cela relève de la direction des Travaux publics mais que l'on pourrait voir comment améliorer ce qui se fait déjà. Sur la question du fonds pour le logement social, il rappelle que les règles seront déterminées sous peu et que l'on doit viser le respect de la stratégie avec des logements sur sites lorsque c'est possible. Concernant les terrains du CN, il rappelle que nous sommes toujours en attente.

La conseillère Huguette Roy indique qu'elle communiquera avec lui à son retour de congé pour lui donner les spécifications concernant l'enduit pour faciliter l'effacement des graffitis.

➤ La direction des Travaux publics fera un suivi concernant la propreté des chantiers de construction et la conseillère Huguette Roy contactera le citoyen concernant les spécificités de l'enduit qui sera utilisé.

7) Monsieur Derek Robertson 12-68572 CA 3 avril 2012

Félicite le conseil pour l'élargissement du territoire couvert par BIXI. Il note cependant un manque de stationnement de vélos pour les vélos privés et suggère que des supports soient installés à côté des stations BIXI. Il encourage le comité exécutif à adopter les recommandations de la Commission des

transports sur le partage du réseau cyclable. Concernant le chantier du CUSM, il soulève ses préoccupations concernant la propreté des rues et trottoirs et demande pourquoi l'accès pour le public ne pourra se faire par l'avant qui est une entrée réservée aux employés puisque les résidents devront contourner par Décarie. Il demande comment avance le projet Woonerf.

Le maire indique que les travaux au Woonerf ont débuté mardi dernier, que certains citoyens ont soulevé des préoccupations concernant la sécurité et que des vérifications seront faites à cet effet et que le budget prévu sera respecté rappelant que les travaux sont échelonnés jusqu'en 2013. Sur la question du CUSM, il indique que monsieur Cimon de son cabinet politique fera le suivi approprié.

La conseillère Véronique Fournier rappelle l'objet de la consultation sur le partage du réseau montréalais et indique qu'il a été demandé à ce que le CE prenne rapidement acte afin d'implanter rapidement les mesures proposées. Elle invite les citoyens à faire les demandes afin que notre réseau soit adéquat. Elle rappelle les mesures prises par l'arrondissement pour l'augmentation des supports à vélos sur les artères commerciales et que la STM a indiqué aussi l'augmentation du nombre de supports à vélos aux abords des stations de métro.

- La direction des Travaux publics fera l'étude concernant les stationnements à vélos et la question de propreté des chantiers de construction. Éric Cimon du bureau du maire fera le lien avec le CUSM.

8) Monsieur Daniel Monière 12-68586 CA 3 avril 2012

Indique qu'il y a des travaux de rénovation sans permis coin Ste-Marguerite et Langevin.

Monsieur Stéphane Bernaquez indique que l'on fera un suivi de la problématique soulevée.

- DAUSE fera le suivi approprié.

9) Monsieur Yvon Leclair 12-68592 CA 3 avril 2012

Indique que les briques tombent de l'édifice occupé par le Carrefour d'éducation populaire et que la situation l'inquiète.

Le maire rappelle que c'est par mesure de sécurité que les échafaudages ont été installés.

- Répondu sur place

10) Monsieur Antoine Morneau 12-68599 CA 3 avril 2012

Suite au communiqué sur la contribution de promoteurs au logement social, il demande quelle a été la méthode de calcul utilisée pour établir le montant de la contribution et comment sera géré cet argent et s'il sera intégré au fond montréalais et si les élus vont demander une limite de temps pour l'utilisation de ces fonds.

Le maire fait mention des différents paramètres qui sont utilisés pour les calculs. Le maire rappelle que l'argent est garanti par une entente qui précise que l'argent sera versé plus tard au GRT. Le maire mentionne que ce qui est bien avec le fonds montréalais, les règles seront claires pour tous et que l'on arrivera probablement avec des règles de calculs qui s'appliqueront à tous.

La conseillère Véronique Fournier indique que toutes les préoccupations soulevées feront sûrement partie des dernières discussions pour la mise en place des modalités du fonds montréalais et que les questionnements soulevés font partie des enjeux que les élus porteront lors des discussions. Elle rappelle que le Sud-Ouest applique la stratégie sur tous les projets alors que ce n'est pas le cas dans tous les arrondissements. Elle mentionne qu'il doit y avoir une équité dans l'application et dans la

contribution au fonds.

- Répondu sur place.

11) Monsieur Donald Nolet **12-68603** **CA 3 avril 2012**

À titre de représentant du Carrefour d'éducation populaire, il indique qu'il est conscient que le principal interlocuteur au dossier est la commission scolaire mais il indique que l'organisme s'adresse au maire pour obtenir l'appui du conseil dans leurs démarches. Il demande au maire si l'organisme obtiendra réponse à la lettre.

Le maire indique qu'il prendra connaissance de la lettre et qu'il en fera le suivi approprié.

- Le maire fera le suivi de la correspondance déposée.

12) Madame Candyce Follette **12-68606** **CA 3 avril 2012**

Soulève la problématique des graffitis dans St-Henri et demande qui en fait le suivi et s'il y a un comité de surveillance du voisinage. Elle indique que nous devons faire plus afin d'avoir un environnement sain et propre.

La conseillère Huguette Roy indique qu'elle comprend la préoccupation de la citoyenne et rappelle les actions de l'arrondissement contre le fléau des graffitis ainsi que les actions concertées en collaboration avec le poste de police du quartier et les cols bleus. Elle indique qu'elle contactera la résidente pour discuter de la question plus amplement.

- La conseillère Huguette Roy assurera le suivi auprès de la citoyenne.

13) Monsieur John Burcombe **12-68610** **CA 3 avril 2012**

Il demande des statistiques sur le nombre de rejets suite à la contamination croisée résultant de la collecte pêle-mêle.

Le maire indique que nous n'avons pas ces données à l'arrondissement mais que nous ferons des recherches et que la direction des Travaux publics le contactera.

- La direction des Travaux publics fera le suivi de cette question et contactera le résident.

14) Monsieur John Bradley **12-68613** **CA 3 avril 2012**

Soumet ses commentaires au conseil concernant l'accessibilité des logements dans les différents projets et fait état de différentes statistiques sur les revenus et les coûts d'accessibilité à la propriété et demande si le conseil considère que le projet Carpet Art Déco rencontre les normes d'accessibilité à un prix moyen estimé à 300 000 \$ par habitation. Il questionne la marge de profit du promoteur qui était déjà propriétaire du site.

Le maire rappelle que l'engagement et les actions posées visent à en arriver à du logement décent pour tous, soit à titre de locataire ou de propriétaire. Il souligne tous les efforts mis de l'avant pour l'accessibilité au logement et rappelle que l'on se doit d'agir à l'intérieur du cadre légal existant. Il indique que malgré que le projet ne fasse pas consensus, les orientations aux abords du canal sont respectées dans l'ensemble, qu'il ne peut commenter la marge de profit du promoteur et que les élus sont des élus montréalais et qu'ils ont agis de façon responsable en permettant de préserver des centaines d'emplois pour les montréalais et en s'assurant de compensations pour la communauté de Pointe-Saint-Charles.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'il n'y a pas eu de discussions des orientations sur le canal.

➤ Répondu sur place.

15) Madame Evelyne Lemaire 12-68614 CA 3 avril 2012

Indique qu'elle a travaillé à s'approprier le processus démocratique entourant le projet Carpet Art-Déco afin de comprendre toutes les étapes, que cela a pris beaucoup de temps et que c'est un processus complexe et difficile à comprendre. Elle indique que les limites des zones sont restrictives et donne l'exemple d'une zone qui contourne un projet de logements sociaux.

Le maire rappelle que le processus est défini par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que la greffière donne toute les informations nécessaires et est disponible et qu'elle n'a pas de parti pris, qu'elle agit avec un grand respect des lois applicables à titre d'officier municipal agréé. Il rappelle que la conseillère Véronique Fournier, à titre de critique de Vision Montréal en matière d'urbanisme, a présenté le mémoire du parti à Québec et l'invite à commenter le sujet.

La conseillère Véronique Fournier indique que les zones sont prescrites par la réglementation et la loi, elle indique que lors du dépôt du mémoire, son parti a exprimé son opposition à la portion du projet de loi relatif aux zones franches qui seraient retirées tout processus de consultation. Elle rappelle que tous devons être alertes aux modifications qui seront présentées. Elle rappelle tous les mécanismes en place à l'arrondissement concernant l'information aux résidents lors des projets de modifications de la réglementation d'urbanisme et qui vont bien au-delà des exigences de la loi (feuillet porte à porte, envoi à la liste d'abonnés des informations et des avis publics, etc.).

➤ Répondu sur place.

16) Madame Natascha Alexandroff 12-68700 CA 3 avril 2012

Commente le fait que les familles désertent le Sud-Ouest et quittent Montréal. Elle demande pourquoi, puisque l'on veut de moins en moins de voiture, des stationnements souterrains sont permis dans les projets alors que cela contribue à l'augmentation des prix des condos. Elle déplore que la question du nom du parc Madeleine Parent n'ait pas été soumis au comité de toponymie et que ce comité ne siège plus, elle demande ce qu'il en advient. Elle indique que plusieurs noms étaient déjà en réserve pour la nomenclature de rues ou parcs. Elle rappelle l'importance du comité de toponymie formé de bénévoles de l'arrondissement.

Le maire donne des informations sur le contexte entourant le choix du nom de Madeleine Parent pour le parc le long du canal et rappelle que cette résolution est le début d'une démarche.

➤ Répondu sur place.

17) Madame Blandine Charbonneau 12-68704 CA 3 avril 2012

Elle indique que dans le contexte du dossier de Carpet Art-Déco, elle a sillonné le quartier et que 90% des 30-35 personnes consultées ont exprimés leur désaccord sur le projet et que celui-ci n'est pas recevable pour la population.

➤ Répondu sur place.

18) Monsieur Guy Giasson 12-68707 CA 3 avril 2012

Soulève la problématique des démolitions sans qu'il n'y ait d'avis publics dans St-Henri indiquant que cela est une préoccupation des résidents. Il suggère d'utiliser les communiqués pour transmettre les informations afin que tous soient au courant de ce qui se passe. Il parle plus particulièrement de la démolition coin Lacasse et Saint-Jacques. Il demande aussi des informations additionnelles sur la démolition sur Ste-Émilie, entre Bourget et Turgeon qui a soulevé plusieurs questionnements des résidents. Il appuie le commentaire de madame Alexandroff concernant le comité de toponymie dont il était aussi membre.

Le maire explique la différence entre les démolitions qui font l'objet d'un comité d'étude des demandes de démolition et celles qui doivent être faites pour des raisons de sécurité. Il rappelle tous les outils qui sont mis en place en lien avec l'opération patrimoine.

Madame Julie Nadon, chef de division urbanisme, donne des informations sur les étapes entreprises et celles à venir en lien avec l'opération patrimoine.

Monsieur Stéphane Bernaquez donne des informations additionnelles sur le travail amorcé dans le cadre de l'opération patrimoine, notamment les formations pour les inspecteurs. Il donne des informations additionnelles sur le bâtiment à l'intersection Lacasse St-Jacques suivant l'incendie de novembre 2010 et que la sauvegarde des pierres a été tentée mais qu'elle avait été grandement affectée et que le bâtiment se détériorait et devenait dangereux et que c'est pour cela que la démolition a été ordonnée. Quant à l'autre bâtiment, les rapports d'ingénieurs démontraient des signes de déchirements majeurs.

La conseillère Véronique Fournier indique que la résolution adoptée en mars par la majorité des élus vise à soutenir les actions liées aux inspections et au patrimoine et que cela demande des moyens importants pour y arriver et que c'est la responsabilité de tous.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle aimerait des informations additionnelles sur ces dossiers dans son district.

➤ Répondu sur place.

19) Madame Diane Robitaille Pignoloni 12-28647 CA 6 mars 2012

Elle fait un retour sur son intervention du mois dernier pour laquelle elle n'a pas obtenu les réponses aux questions demandées. Elle rappelle l'augmentation exorbitante de la taxe d'arrondissement et demande combien a rapporté la taxe d'arrondissement en 2010, 2011 et 2012 et à quoi elle a servi et indique que les services ont sensiblement diminué au cours des dernières années. Elle demande combien il y a de contribuables à l'arrondissement dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel. Sur la taxe relative aux services qui doit servir à payer uniquement le terrain acquis, elle demande combien le terrain a été payé, combien cette taxe a rapporté en 2011 et 2012. Concernant la taxe relative aux investissements qui date de 2007, elle demande combien celle-ci a rapporté pour chacune des années. Elle rappelle que la taxe d'investissements est dans la section arrondissement du compte de taxes.

Le maire indique que sur l'ensemble des chiffres demandés, il va demander à madame Josée Dubé, directrice des Services administratifs d'y répondre. Il indique que des augmentations de taxes d'arrondissement spécifiées ne sont pas des taxes d'arrondissement et que cela avait été clairement expliqué le mois dernier et rappelle qu'il n'y avait pas de taxe d'arrondissement en 2010. Il rappelle que seule la taxe sur les services est une taxe d'arrondissement et qu'il n'y a pas eu d'indexation de ce taux de taxe car les élus locaux trouvaient que le fardeau fiscal des contribuables était assez élevé. Il indique que toutes les autres sont de la Ville de Montréal et que les taux sont votés au conseil municipal et que les deux partis d'opposition ont votés contre ces augmentations. Il invite la résidente à formuler les questions qui touchent les taxes adoptées par la ville centre au service du Greffe de la Ville de Montréal puisque c'est la direction des Finances qui pourra y répondre.

Monsieur Erick Santana, directeur d'arrondissement indique qu'il est de la pratique de la ville d'inscrire la portion investissement sur une ligne distincte pour indiquer la portion PTI dans la section arrondissement parce que les investissements se font dans l'arrondissement mais que ceux-ci n'ont pas augmentés.

- La direction des Services administratifs répondra aux différentes demandes.

20) Monsieur Jeffrey Dungen

12-48466

CA 6 mars 2012

Indique qu'il était présent aux consultations de l'OCPM dans le cadre de Griffintown et réfère aux propositions de Projet Montréal visant l'amélioration de la démarche de consultation des citoyens, à accorder un rôle renouvelé à la participation citoyenne et à définir des concepts d'aménagement devant servir de base pour la revitalisation du secteur (planification intégrée, aménagement urbain à l'échelle humaine et durable et qui s'inscrit dans la trame historique et la mixité des fonctions. En lien avec les items 40.03 à 40.05, il indique la présentation du Regroupement pour le sain développement de Griffintown a proposé un moratoire sur les projets et qu'il trouve troublant que l'on aille de l'avant avec des projets de 44m aux abords du canal. Il rappelle que les actions doivent respecter les objectifs présentés. Sur la question de la rue Dalhousie, il indique que des travaux sont présentement en cours et que la rue est complètement bloquée mais qu'aucune information n'a été transmise aux résidents à ce sujet et demande à quoi l'on doit s'attendre quant à l'orientation et la vocation de la rue.

Le maire remercie le résidant pour ses commentaires. Concernant le projet du corridor Dalhousie, il indique que le projet a beaucoup évolué et que les élus ont fait plusieurs représentations depuis le début du mandat et ont été présents au comité de monitoring des grands projets et que plusieurs fois, les demandes ont été acceptées et que le temps nous a permis d'obtenir plusieurs autres points et nous avons réussi à faire modifier la mouture du projet. Il rappelle que le projet continue d'avancer et qu'il risque d'être différent et que l'on regarde comment donner l'information sur l'évolution du projet soit par point de presse par communiqué ou par des rencontres. Il précise que plusieurs travaux qui sont effectués présentement à cet endroit ont été votés au conseil municipal. Concernant les pavés, il indique qu'une action a été entreprise dans les 20 minutes après que nous ayons été mis au courant de la situation et que ce sont des travaux de la Commission des services électriques.

La conseillère Véronique Fournier indique que les pavés ont été entreposés au clos de voirie et qu'ils sont préservés et identifiés et qu'ils seront utilisés dans la mise en valeur de places publiques et dans le cadre des réflexions qui se font présentement sur Griffintown. Sur la question de la participation citoyenne, elle rappelle que la position prise par Vision Montréal dès 2009 sur la planification détaillée. Elle indique qu'à force de demande répétées auprès des responsables de la ville centre, il a été possible d'obtenir cette démarche avec l'Office de consultation publique et qu'une telle démarche aurait été souhaitable dès 2008 et que la démarche présente dégagera des principes importants sur le développement de Griffintown ainsi que les conditions que l'on doit mettre de l'avant comme métropole lorsqu'il s'agit de redéveloppement.

- Le cabinet politique contactera le résidant.

21) Monsieur Olivier Deshaies

12-48479

CA 6 mars 2012

Suite à une lettre du 29 février dernier questionnant à quoi servent les consultations publiques, il demande si les élus vont se positionner sur les différents points qui y sont soulevés et demande comment le fait d'ajouter des milliers d'unités dans le secteur n'augmentera pas la circulation.

Le maire indique que la lettre est arrivé au bureau des élus il y a quelques jours et qu'ils prendront le temps nécessaire pour y répondre correctement et que le résidant aura une réponse complète.

- Le maire répondra à cette lettre.

22) Monsieur Marcel Sévigny **12-28699** **CA 7 février 2012**

Félicite le conseil sur l'appui concernant la fermeture annoncée des succursales de la SAQ dans le Sud-Ouest. Au nom du collectif «7 à nous», il demande des informations additionnelles sur les interventions et inspections effectuées à l'édifice et si l'on sait quand les travaux demandés débiteront.

Le maire indique qu'il a vu des correspondances indiquant que les travaux devraient débiter très bientôt. Il rappelle que l'arrondissement travaille à faire avancer le dossier devant les différentes instances et que tous souhaitent que ce dossier se règle. Il indique que l'on confirmera les dates prévues pour les travaux avec monsieur Lefebvre du Groupe Mach.

➤ Le cabinet politique fera le suivi de cette question.

23) Madame Marie Chantale Vincent **11-287572** **CA 6 décembre 2011**

À titre de représentante d'Enviro-Pointe, elle demande la possibilité d'une collaboration entre l'arrondissement et l'organisme pour un projet de gestion des eaux grises. Elle indique qu'il faut voir ce qui se fait ailleurs, notamment en Europe.

➤ *Le maire indique que la DAUSE contactera l'organisme à ce sujet et que l'on pourrait voir comment en arriver à une modification réglementaire.*

24) Monsieur Paul Machnik **11-2440897** **CA 4 octobre 2011**

Demande, concernant le dossier du 4000 Saint-Patrick, que le conseil mette de la pression pour que la ville fasse des recherches pour d'autres sites. Il demande si le terrain au coin de Monk a été envisagé.

Le maire rappelle que le site pressenti pour la relocalisation du clos de voirie de l'arrondissement suite à l'expropriation du MTQ est le 4000 Saint-Patrick. Il indique que la ville a évalué que les autres terrains présentaient trop de contamination. Il indique que le processus est en cours d'analyse, qu'il soumettra la demande et qu'on lui fera un suivi sur la question.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que Projet Montréal trouve qu'il n'est pas justifié d'exproprier les artisans et qu'il considère qu'il n'y a pas assez d'études par la ville.

Le maire rappelle à la conseillère Thiébaud qu'il n'y a pas eu d'études.

Monsieur Erick Santana indique qu'il n'a pas connaissance que ce terrain ait été considéré et rappelle que le terrain recherché doit faire 33 000 pieds carrés.

➤ Un suivi sera fait sur la question du terrain mentionné.

25) Monsieur Peter King **11-240921** **CA 4 octobre 2011**

Demande si le conseil a des informations additionnelles sur le déraillement du train du CN rappelant que les résidants n'ont pas les informations sur quelles autorités contacter et qu'ils s'inquiètent du fait que la situation pourrait se reproduire alors que les trains transporteraient des matières dangereuses. Il indique qu'il est difficile d'avoir de l'information de la part du CN et qu'il aimerait obtenir copie du rapport sur le déraillement du train et demande ce que le conseil entend faire.

Le maire indique que l'on a souvent manifesté notre indignation et qu'une rencontre a été demandée et devrait avoir lieu prochainement, que des relances ont été faites auprès du nouveau député

fédéral, dossier qu'il suit personnellement depuis 2008, mais que l'on demandera des informations sur la question. Concernant l'obtention du rapport, il indique que la demande doit être adressée au CN mais que des vérifications seront effectuées et que l'on fera un suivi.

- Un suivi sera fait par le directeur d'arrondissement.